



**2<sup>ème</sup> CONFÉRENCE DES RÉGULATEURS POSTAUX AFRICAINS**  
**DU 2 AU 3 décembre 2024 À VICTORIA FALLS AU ZIMBABWE**

**NOTE CONCEPTUELLE**

**1. INTRODUCTION ET CONTEXTE**

La libéralisation du secteur postal a occasionné l'entrée de plusieurs opérateurs privés qui offrent des services quasiment identiques et se ruent vers la même clientèle. Dans ce contexte, les opérateurs exercent entre eux une concurrence farouche et inlassable dans la perspective d'accroître leurs parts de marché. Aussi les consommateurs des services postaux expriment des besoins de plus en plus exigeants et spécifiques orientés vers l'utilisation des nouvelles technologies. Il en résulte alors l'impératif de la transformation digitale des Postes pour rester compétitif sur le marché devenu très concurrentiel. Cette transformation digitale passe nécessairement par l'adoption des Tics qui contribuera certainement à améliorer la compétitivité du secteur postal, l'offre de produits et services postaux innovants et adaptés, la qualité de service et la satisfaction des consommateurs des services postaux. A cet effet, les opérateurs doivent être donc être en mesure de saisir pleinement les opportunités qu'offrent les Tics dans le processus de traitement des envois postaux : de la collecte à la distribution au dernier kilomètre. Toute chose qui permettra aux Postes d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'offrir des services de qualité aux clients.

La transformation digitale passe également par la mise en place d'un cadre réglementaire fiable et adapté. Pour ce faire, le régulateur assure des conditions de concurrence équitables entre opérateurs, tant privés que publics, et protège les intérêts des consommateurs tout en favorisant les investissements qui créent à la fois des emplois et une solide diversification des services offerts.

Toutefois, l'usage des outils numériques n'offre pas que des opportunités, il présente aussi des défis majeurs tels que la mise en place des infrastructures, la formation, la sécurité, la protection des données à caractère personnel, etc. Ces problématiques soulevées concernent au premier chef les opérateurs postaux, mais il revient aussi aux régulateurs et aux ministères en charge des postes de déployer respectivement les leviers adéquats de régulation et de réglementation pour trouver des solutions appropriées. Ainsi, doivent-ils être à la hauteur de ces défis en recherchant sans cesse des solutions novatrices d'où l'impératif majeur de mettre en place une régulation postale innovante et adaptée.

Pour ce faire, les régulateurs postaux doivent, en plus des dispositifs nationaux de régulation, se trouver un cadre pour débattre régulièrement des défis actuels du secteur postal africain afin de trouver des solutions concertées à même de permettre au secteur postal d'occuper sa place prépondérante dans le développement socio-économique des Etats.

En rappel, au regard de la pertinence d'une telle rencontre des régulateurs postaux africains et du succès de la 1<sup>ère</sup> Conférence des régulateurs postaux, le Conseil d'administration a institutionnalisé la Conférence des régulateurs postaux africains en adoptant, lors de sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire, la résolution n°06/UPAP/CA/XLI/2023 portant mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains.

Dans cette optique, l'Union panafricaine des Postes (UPAP), en collaboration avec l'Association des Régulateurs des Communications d'Afrique australe (CRASA), organise la 2<sup>ème</sup> Conférence des régulateurs postaux africains. En rappel, la Conférence des régulateurs postaux africains est l'un des cadres privilégiés de partage d'expériences, des bonnes pratiques de recherche de solutions aux défis du secteur pour les parties prenantes du secteur postal africain à savoir : les Ministères, Autorités de régulation, et Opérateurs.

## 2. THEMES ET SOUS THEMES

La 2<sup>ème</sup> Conférence des régulateurs postaux se tiendra sous le thème central : « **Tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère du numérique.** » Ce thème sera développé par les participants dans des panels qui porteront sur les sous thèmes suivants :

- ✓ Impact de la digitalisation des activités traditionnelles et naissance de services à valeur ajoutée dans le paysage régulateur du secteur postal ;
- ✓ Défis techniques, juridiques et réglementaires de la digitalisation des services postaux ; et
- ✓ Techniques et méthodes de régulation postale pour une conformité et une application efficace dans un secteur postal digitalisé.

## 3. OBJECTIFS

### a) Objectif principal

L'objectif principal de la 2<sup>ème</sup> Conférence des régulateurs postaux africains consiste à offrir un cadre d'échange d'expériences, d'expertises et de recherche concertée de solutions aux défis du secteur postal en matière de politique et de régulation postale en Afrique.

## **b) Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques poursuivis par la 2<sup>ème</sup> Conférence des régulateurs postaux sont entre autres :

- Faire l'état des lieux de la digitalisation du secteur postal en Afrique ;
- Identifier clairement les défis, enjeux et perspectives de la digitalisation des services postaux en Afrique ;
- Définir la place et le rôle des acteurs du secteur postal africain dans le processus de digitalisation du secteur postal africain ;
- Identifier les facteurs clés de succès de la digitalisation du secteur postal africain.

## **4. Résultats attendus**

Sont attendus de la 2<sup>ème</sup> Conférence des régulateurs postaux africains les résultats suivants :

- Les Etats membres sont sensibilisés davantage aux enjeux et défis de la digitalisation des Postes ;
- Les rôles respectifs des acteurs du secteur postal pour une digitalisation effective des Postes africaines sont connus
- Des recommandations pertinentes sont formulées à l'attention des opérateurs postaux, des autorités de régulation et des ministères

## **5. Participants cibles**

Au nombre des participants ciblés, figurent :

- des décideurs de haut niveau chargée de la politique postale ;
- des dirigeants et hauts cadres de la régulation postale ;
- des dirigeants des opérateurs postaux désignés ;
- des organisations postales régionales et sous-régionales ;
- des experts et consultants internationaux exerçant dans le secteur postal ;
- des représentants des écoles et centres de formation.

## **6. Panélistes et orateurs**

Les panélistes et orateurs viendront des opérateurs postaux, autorités de régulation, des ministères des Etats membres, du Secrétariat général de l'UPAP ainsi que des organisations postales sous régionales (COPTAC, CPEAO, CRASA et SAPOA).

## 7. Date & lieu

Co-organisée par l'UPAP et CRASA, la 2ème Conférence des régulateurs postaux africains aura lieu du 2 au 3 décembre 2024 à Victoria Falls au Zimbabwe.

## 8. Interprétation linguistique

- L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

